

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 09 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 15 décembre 2025

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT DURABLES - SOUTIEN AU REMPLACEMENT DE CHAUFFAGES PEU PERFORMANTS ÉMETTEURS DE GAZ À EFFET DE SERRE (ACTION 3.5 DU PCAET)

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Thibault HEBRARD, Thierry DEVAUTOUR pouvoir à Agnès RONDEAU, Jean-Pierre DIGET pouvoir à Claude BOISSON, Noémie FERREIRA pouvoir à Yvonne VACKER, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Nadia JAUZELON pouvoir à Philippe LEYSSENE, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Gérard LEFEVRE pouvoir à Dominique SIX, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Lydia ZANATTA, Rose-Marie NIETO pouvoir à Florence VILLES, Michel PAILLEY pouvoir à François GUYON, Franck PORTZ pouvoir à Jacques BILLY, Johann SPITZ pouvoir à Sophia MARC, Mélina TACHE pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

Patricia DOUEZ, Cathy Corinne GIRARDIN, Marcel MOINARD.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, GUINOT, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT DURABLES - SOUTIEN AU REMPLACEMENT DE CHAUFFAGES PEU PERFORMANTS ÉMETTEURS DE GAZ À EFFET DE SERRE (ACTION 3.5 DU PCAET)

Monsieur **Christian BREMAUD**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération n°C33-02-2020 du Conseil d'Agglomération du 10 février 2020 adoptant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) qui vise à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur le territoire, avec en particulier, l'action 3.5 « Aide financière pour le remplacement des chauffages peu performants émetteurs de GES » qui a pour objectifs :

- D'améliorer la qualité thermique des logements,
- Réduire les dépenses d'énergie des ménages et les émissions de GES,
- Améliorer la qualité de l'air, et limiter la précarité énergétique.

Vu la délibération n°C66-12-2023 du Conseil d'Agglomération du 11 décembre 2023, décidant la mise en place d'une aide au remplacement de systèmes de chauffage peu performants et émetteurs de gaz à effet de serre pour l'année 2024 ;

Vu la délibération n°C85-12-2024 du Conseil d'Agglomération du 16 décembre 2024, renouvelant avec ajustements le dispositif d'aide pour l'année 2025 ;

Compte tenu du bilan positif des années passées et de la très forte complémentarité entre cette action et le dispositif d'accompagnement des ménages à la rénovation énergétique « France Rénov' » porté par la CAN depuis 2021.

Il est proposé de reconduire ce dispositif d'aide financière pour l'année 2026, dans les conditions suivantes :

→ **Aide n°1** : aide financière à l'installation d'équipements performants (poêles ou inserts de type Flamme verte 7 étoiles) en remplacement de foyers ouverts ou inserts bois, anciens et peu performants ;

→ **Aide n°2** : aide financière à l'installation de chaudières bois performantes en remplacement de chaudières fioul ou gaz en citerne (propane).

Principe :

- Apporter un aide simple et lisible, pour tous, quel que soit le niveau de revenus du demandeur (en complément des aides nationales attribuées dans le cadre de MAPRIM RENOV', s'il y a ;
- Apporter un conseil et un accompagnement gratuit aux propriétaires.

Conditions d'éligibilité :

- Être propriétaire occupant de son logement en résidence principale ;
- Uniquement en remplacement d'un système existant peu performant (les nouvelles installations ne sont pas éligibles) ;
- Niveau d'isolation de l'habitation correct (réalisée préalablement ou simultanément) : consommation d'énergie de l'habitation <330 kWh/m².an.
- Performance minimale du nouvel équipement : Flamme verte 7 étoiles.

Montant de l'aide : enveloppe globale de 45 000 €

→ Aide n°1 (poêle ou insert) : 500 € par dossier / Enveloppe financière globale de 25 000 € par an (50 dossiers)

→ Aide n°2 (Chaudière) : 2 000 € par dossier / Enveloppe financière globale de 20 000 € par an (10 dossiers)

Il est proposé que la période couverte par ce dispositif s'étende du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

La procédure est détaillée dans le règlement et le schéma joints en annexe de cette délibération.

Le budget correspondant a été proposé au vote du budget 2025.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise la reconduction du dispositif de l'aide financière considérée ;
- Approuve le règlement et le parcours de demande de l'aide annexés à la présente délibération ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué à signer, le cas échéant, les documents afférents à sa mise en œuvre ;
- Autorise le versement de la somme correspondante au prorata des dépenses engagées dans le cadre de ce dispositif.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Christian BREMAUD

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué